# PARLEMENT EUROPÉEN

2004 \*\*\*\* 2009

Commission des budgets

29.9.2006

#### **COMMUNICATION AUX MEMBRES**

Objet: Exécution du budget 2006 du Parlement européen

Les membres trouveront en annexe la proposition de virement de crédits C24 – exercice 2006.

DIRECTION GÉNERALE DES POLITIQUES INTERNES

CM\633042EN.doc PE 378.824v01-00

EN EN

M. Janusz LEWANDOWSKI Président de la commission des budgets Objet: Demande de virement de crédits C24 – exercice 2006 Monsieur le Président, Conformément aux dispositions des articles 24 et 43 du règlement financier du 25 juin 2002, vous trouverez en annexe une demande de virement de crédits. Je vous saurais gré de bien vouloir soumettre cette proposition à la commission que vous présidez, si possible au cours de sa réunion du 10 octobre 2005. (Formule de politesse et signature.) Annexe: Demande de virement de crédits C24/2006

2/5

CM\633042EN.doc

PE 378.824v01-00

#### I. <u>DESCRIPTION</u>

Virement de crédits C24/2006

du:

Chapitre 100 "Crédits provisionnels" - € 8 000 000

au:

Sous-poste 2007/03 "Aménagement des locaux: Bruxelles" + € 8 000 000

### II. ÉTAT DES CRÉDITS: d'après Finics à la date du 25.9.2006

Crédits initiaux ± BR ± virements	Engagements	Paiements	Crédits disponibles avant le virement proposé	Montant du virement proposé	Crédits disponibles après le virement proposé	
<u>DE</u>						
100 "Crédits provisionnel	ls"					
- 4 000 000 - 7 203 580	Virement C2 Virement C8 En cours C19					
8 000 000	0	0	8 000 000			
			TOTAL A VIRER	- 8 000 000		
À						
2007/03 "Aménagements des locaux: Bruxelles"						
4 135 000 + 1 300 000 5 435 000	Transfer S13	324 314	2 469 305	+ 8 000 000	10 469 305	
		•	TOTAL A RECEVOIR	+ 8 000 000		

#### III. JUSTIFICATION

2007/03 "Aménagement des locaux: Bruxelles"

+ € 8 000 000

- 1. Ce crédit est destiné à couvrir des travaux d'aménagement et des dépenses connexes, notamment les honoraires d'architecte ou d'ingénieur. Le montant affecté au sous-poste dans le budget 2006 est de 4 135 000 €.
- 2. Au moment du vote du budget 2006 en première lecture, le 27 octobre 2005, le Parlement a adopté l'amendement n° 474 plaçant 8 000 000 € des 19 415 000 € du poste 2007 "Aménagement des locaux" à la réserve du chapitre 100 "dans l'attente d'une décision finale du Bureau sur la construction de deux salles de réunion à Strasbourg".

CM\633042FR.doc PE 378.824v01-00

FR FR

La présente proposition a pour objet de demander la libération de 8 000 000  $\epsilon$  de la réserve du chapitre 100 à la suite de la clarification de la question des deux salles de réunion supplémentaires à Strasbourg.

#### Rappel

- 3. Lors des préparatifs de l'élargissement en 2002, l'administration proposa la construction de deux salles de réunion de 450 places, comportant chacune 27 cabines d'interprètes, dans l'espace situé en façade du bâtiment Louise Weiss.
- 4. En juillet 2002, le plan fut présenté au Bureau qui engagea les consultations avec les groupes politiques.
- 5. Un groupe politique s'opposa aux travaux, votant en conséquence le 12 février 2003. Depuis lors, le problème est resté en souffrance dans l'attente d'une idée plus précise des besoins réels au lendemain de l'élargissement.

#### Budget 2006

- 6. L'administration a abandonné le projet. C'est la raison pour laquelle elle n'a pas demandé de crédits au budget 2006. Tous les crédits demandés et inscrits au budget 2006 concernent d'autres projets immobiliers.
- 7. Il n'empêche qu'au cours de l'examen du budget 2006, en première lecture, l'amendement n° 474 fut déposé et adopté le 27 octobre 2005. Il prévoyait que 8 000 000 € demandés pour le poste 2007 seraient inscrits à la réserve "dans l'attente d'une décision finale du Bureau sur la construction de deux salles de réunion à Strasbourg".
- 8. Le montant ainsi inscrit à la réserve était initialement destiné au quatre projets suivants, qui sont donc désormais bloqués:

•	aménagement de l'entrepôt en sous-sol au 50-70, rue WIERTZ	
	(exécution de la décision du Bureau du 13 décembre 2004)	1 600 000 €
•	extension de la liaison D4/D5 avec le bâtiment Spinelli	
	(exécution de la décision du Bureau du 9 octobre 2002)	1 600 000 €
•	aménagement d'un nouvel espace pour le dispatching de sécurité	
	au bâtiment Spinelli	
	(exécution de la décision du Bureau du 16 décembre 2002)	2 000 000 €
•	réaménagement de la cuisine de la cantine libre service du	
	bâtiment Spinelli, y compris liaison avec le D5	
	(exécution de la décision du Bureau du 8 octobre 2003)	2 800 000 €
To	otal	8 000 000 €

9. Au début de l'année en cours, a été présentée une demande de virement du montant en question de la réserve sur le poste pour répondre aux besoins liés aux travaux d'aménagement prévus pour 2006.

- 10. À la demande du rapporteur, le virement n'a cependant pas été effectué, dans l'attente d'une décision du Bureau concernant la construction des deux salles de réunion.
- 11. Le 26 septembre 2006, le Bureau a examiné une proposition du Vice-président Onesta relative à l'abandon du projet et "décidé de renoncer formellement à la construction projetée de deux salles de réunion à Strasbourg".
- 12. Maintenant que la condition de la libération des crédits est remplie, il est demandé que les 8 000 000 € soient libérés de la réserve du chapitre 100 "Crédits provisionnels" et virés au sous-poste correspondant 2007/03 "Aménagement des locaux: Bruxelles" afin de permettre d'engager les travaux prévus à Bruxelles.

## IV. <u>DEMANDE DE L'ORDONNATEUR DÉLÉGUÉ RECEVANT LE VIREMENT</u>

**Nicolas RIEFFEL** 

Signature:

Date: